



## CHARTRE DE PARTICIPATION DE L'ATELIER CITOYEN

# #Avesnois 2040

## Une autre vie s'invente ici

### PREAMBULE

Pour garantir la sincérité de la démarche participative mise en place dans le cadre du renouvellement de la Charte du Parc (2025-2040) et fixer le cadre du contrat démocratique entre élus et citoyens, les règles du jeu doivent être clairement établies, afin qu'une relation de confiance puisse s'instaurer. C'est l'objet de la présente Charte de participation proposée à la signature du Président du Parc et des membres de l'Atelier citoyen #Avesnois2040.

### I. CONTEXTE :

Un Parc naturel régional c'est d'abord un territoire et un projet de territoire dont l'objectif est de concilier développement économique et social, préservation des patrimoines naturels, culturels, gastronomiques... Concrètement, les actions du Parc les plus visibles par les habitants sont, à titre d'exemples :

- Des milliers d'arbres plantés,
- Le maintien de haies et la plantation de haies (actuellement, 75% des haies sont protégées),
- La valorisation des produits locaux à travers les boutiques de produits de terroir et le réseau des restaurateurs de l'Avesnois,
- L'entretien et la valorisation des 1000 Km de chemins de randonnées de l'Avesnois,
- Le développement de l'agriculture biologique sur le territoire (+ de 10% de la surface agricole est en agriculture biologique),
- L'éducation à l'environnement avec les scolaires (opération Cueillons la nature...)
- Les commandes groupées d'arbres via « Plantons le Décor » pour les particuliers,
- Le développement de projets de production d'énergies renouvelables...

Ce projet de territoire prend la forme d'une Charte - la Charte du Parc - , qui est un contrat signé entre tous les acteurs du territoire : communes, communautés de communes, Département du Nord, Région Hauts de France et État. Ce contrat est valable 15 ans !

L'actuelle Charte du Parc court jusque 2025, il est donc temps d'en tirer un premier bilan et de se projeter dans la prochaine, qui couvrira la période 2025 - 2040. Tous les partenaires du Parc et acteurs du territoire sont invités à participer à cette démarche.

Les principales phases de renouvellement de la Charte du Parc sont :

- Phase de bilan et d'évaluation de la Charte en cours (2010-2025)
- Phase de diagnostic et de définition des enjeux du territoire (1er semestre 2022)
- Phase de rédaction de la nouvelle Charte du Parc 2025-2040 (deuxième semestre 2022, premier semestre 2023)
- Phase de validation de la Charte au niveau régional et national (2024)
- Enquête publique fin 2024
- Délibération des collectivités locales en 2025 puis publication du décret

**En 2025**, l'État choisira, au regard du bilan des 15 années passées et de notre projet pour les 15 années à venir, de renouveler la charte du Parc naturel de l'Avesnois (...ou pas). Il est donc temps de nous projeter ensemble vers 2040, et d'imaginer notre territoire, notre avenir en Avesnois, de rêver au monde que nous voulons pour nous, nos enfants et petits-enfants. Et pour cela, nous avons besoin de vous !

Mobiliser l'expertise citoyenne et les « savoirs d'usage » des habitants est particulièrement pertinent pour accompagner des projets et politiques publiques à forts enjeux de transition, pour permettre de renouveler les représentations, de changer les manières de faire au quotidien.

## II. POURQUOI VOUS IMPLIQUER ?

Même si ce n'est pas vous qui signerez directement cette nouvelle Charte du Parc, les élus du territoire souhaitent écouter ce que vous avez à dire sur les thématiques de votre vie quotidienne (alimentation, mobilité...). Plusieurs actions sont mises en place pour que vous puissiez vous exprimer, l'Atelier citoyen étant la plus complète et la plus engageante.

## III. COMPOSITION ET CONTENU DE L'ATELIER CITOYEN :

Cet Atelier Citoyen composé de 40 citoyens issus du territoire et représentatifs de la diversité du territoire (âge, parité, catégorie socio-professionnelle, répartition géographique), se réunira une dizaine de fois sur l'année 2023 avec pour objectifs d'organiser vos propositions et de les soumettre aux élus du territoire !

Cet atelier citoyen se découpera en plusieurs temps d'animations, chacun composé :

- D'un temps préalable de découverte de la thématique abordée
- D'un temps de rencontre avec un professionnel de la thématique abordée
- D'un temps de débat / échange / recueil d'idées et de mise en perspectives

Ces temps doivent permettre de mieux comprendre les enjeux, les politiques et les projets en lien avec les différentes thématiques abordées afin de mobiliser au mieux l'intelligence collective.

L'argumentation et la confrontation des points de vue sont au cœur de la production d'un avis collectif. Celui-ci n'est pas la simple addition des points de vue mais le fruit d'un cheminement collectif. Pour nourrir le débat, l'information apportée doit permettre à chacun de comprendre les enjeux.

### La convivialité sera de mise à chaque temps d'animation :

- Des lieux de réunions sympathiques ou inattendus (ex. : une ferme, une entreprise...)
- Des expériences sympas à vivre (ex. : méthode d'animation originale, jeux, humour...)
- Temps de convivialité (repas, goûters, verres de l'amitié...)

### Les thèmes abordés graviteront autour des préoccupations quotidiennes avec :

- Une thématique générale d'actualité mobilisatrice : l'urgence liée au changement climatique
- Une clé d'entrée : faire réfléchir et produire les citoyens sur ce qui est de leur responsabilité au quotidien
- Des sous-thématiques liées au quotidien :

Je me déplace

Je consomme

Je mange

Je travaille

J'ai des loisirs

J'habite ma maison (habitat, jardin...)

J'habite le territoire (mon lien à la nature)

- Des questionnements du type

Qu'est-ce que j'aime sur mon territoire/ ce que je n'aime pas ?

Qu'est ce qui me fait peur pour l'avenir / qu'est-ce qui m'enthousiasme ?

Quels changements suis-je prêt à faire dans ma vie quotidienne ? Quelles seraient les conditions à réunir ?

Quel est mon rapport au réglementaire ? Connaissance, acceptabilité...

L'ambition est de couvrir les champs d'intervention du Parc naturel et les problématiques touchant l'habitant dans son quotidien.

## IV. LES VALEURS PARTAGÉES DE LA PARTICIPATION :

Adapter les politiques publiques et les projets aux besoins des habitants nécessite une pluralité des expressions, des points de vue et des expériences, et demande donc d'associer une diversité de publics, en particulier ceux les plus éloignés des espaces de débat.

La vie et la participation citoyenne sont animées par des valeurs respectées par les élus, les agents du Parc et les habitants signataires de la présente charte.

Ces valeurs se définissent comme suit :

- **Liberté** : garantir l'expression d'une parole libre, possibilité pour chacun des participants d'émettre propositions et avis.
- **Egalité** : la parole de chacun est également considérée et prise en compte.
- **Laïcité** : l'atelier citoyen est un espace de débat public qui se détourne d'actes prosélytes ou contraires à la liberté de conscience de ses participants.
- **Neutralité** : la parole libre nécessite indépendance et autonomie vis-à-vis de partis politiques, de syndicats, d'associations...
- **Pluralité** : la représentation de la population dans toutes ses composantes est recherchée.
- **Proximité** : l'expertise d'usage et la capacité à agir des habitants est recherchée et valorisée.
- **Citoyenneté** : le citoyen acteur sera impliqué dans la vie de son territoire en favorisant la prise en compte de son expertise d'usage complémentaire à l'expertise technique.
- **Responsabilité** : les citoyens interviennent en leur nom, pour faire valoir leurs perceptions, leurs usages, leurs réalités... Pour autant ils respectent et considèrent les valeurs et l'intérêt général en préservant un esprit de curiosité, d'ouverture, d'écoute et d'intégrité.
- **Légitimité** : l'action citoyenne est rendue légitime quand elle est collective et qu'elle porte la réalité des habitants et du territoire.

Sur notre territoire se côtoient des habitants aux styles de vie, usages et vécus très variés. Leurs différences, leurs synergies, et leurs contradictions sont porteurs d'idées fécondes, d'imaginaires et d'actions collectives. Chaque citoyen et citoyenne dispose d'une connaissance, d'une expertise d'usage et d'un vécu quotidien qui peuvent améliorer et renouveler les politiques publiques et les projets.

## V. ENGAGEMENTS DE CHACUN :

C'est à travers un engagement de tous et l'investissement de chacun que le dialogue constructif sera effectif et producteur d'intérêt général. C'est pourquoi, il est essentiel que la Charte de participation citoyenne précise les engagements de chacun afin que :

- les choses soient claires pour tous dès le début afin d'éviter incompréhensions, déceptions ou frustrations,
- la participation citoyenne se déroule dans un état d'esprit coopératif et un respect mutuel entre l'ensemble des parties prenantes, dans lequel chacun peut s'exprimer librement et confronter son point de vue dans une démarche qui repose sur l'écoute active et le dialogue bienveillant.

## ENGAGEMENTS DU SYNDICAT MIXTE DU PARC :

- Animer les temps des différents ateliers et les préparer pour assurer leur bon déroulement ;
- Produire des informations fiables, accessibles, plurielles et contradictoires ;
- Donner une chance équivalente à chaque point de vue de s'exprimer ;
- Veiller à ce que chacun puisse s'exprimer de manière sereine et équitable lors des ateliers ;
- Faire en sorte que l'ensemble des points de vue soit pris en compte et analysé dans la recherche de solutions ;
- Assurer la logistique nécessaire au bon déroulement de ces ateliers ;
- Favoriser la rencontre et l'interaction entre les participants ;
- Proposer la mise en commun des coordonnées de chacun afin de favoriser le co-voiturage pour participer aux différents ateliers ;
- Proposer un dédommagement en nature pour compenser les frais de déplacements (bon d'achat dans le réseau des boutiques de l'Avesnois, chez les producteurs, les restaurateurs...);

- Proposer en amont un planning des différents temps de rencontre et le respecter ;
- Réaliser un compte-rendu de chaque atelier qui sera validé par le groupe avant d'être envoyé aux élus et aux partenaires du Parc ;
- Prendre en compte les contributions/conclusions de l'atelier citoyen dans la rédaction de la Charte du Parc ;
- Prévoir des temps de rencontre avec les élus du Parc (bureau + président de commission) pour des temps d'échange

## ENGAGEMENT DES CITOYENS :

- S'engager à participer le plus possible aux différents temps proposés car la participation à un processus de concertation suppose une certaine assiduité aux différentes étapes proposées (les temps de rencontre sont prévus en présentiel au maximum, il est possible que certains aient lieu en visio pour limiter les déplacements) ;
- Apporter son expertise, sa connaissance, son vécu et sa sensibilité, sans se censurer et sans a priori, afin de nourrir le débat ;
- Adopter une posture d'écoute et d'accueil des expressions, constructive, respectueuse des échanges et des points de vue de chacune et de chacun ;
- S'engager à préparer si besoin un minimum l'atelier en prenant connaissance des éléments envoyés par le Parc en amont (documents, site internet, vidéo...) ;
- Respecter les règles de bonne conduite lors des ateliers (respect de la parole de chacun, écoute etc) ;
- Les citoyens s'engagent à suivre les réseaux sociaux du Parc (Facebook et Instagram) s'ils ont des comptes correspondants, afin de faciliter la communication interne au groupe ;
- pour préserver le climat de confiance nécessaire à l'expression au sein du groupe, ne pas divulguer à l'extérieur du groupe les échanges issus de l'atelier citoyen qui pourraient porter atteinte/préjudice aux membres du groupe et au SMPNRA

Je reconnais avoir pris connaissance de la présente charte de participation de l'Atelier citoyen #Avesnois2040 et m'engage à la respecter.

**Guislain CAMBIER**

**M. / Mme .....**

Président du Parc  
naturel régional  
de l'Avesnois




**Parc naturel régional de l'Avesnois**  
33, route de Taisnières  
59440 Marbaix  
Tel : 33 (0)3 27 14 90 80  
contact@parc-naturel-avesnois.fr  
[parc-naturel-avesnois.fr](http://parc-naturel-avesnois.fr)

Le Parc naturel régional de l'Avesnois bénéficie du soutien financier de la Région Hauts-de-France, du Département du Nord, de l'État Français, des EPCI et communes du territoire.

